DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=-=-=-=-=

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Absents excusés : 3
Qui ont pris part à la délibération : 9

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

=-=-=-=

L'an deux mil vingt et un et le 7 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente du CCAS.
Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux – Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres
Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT
Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS

5 – INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE FACTURES D'EAU

Madame Véronique VIENOT, Vice-présidente, informe les membres du conseil d'administration des problèmes financiers rencontrés par des administrés et qui ont pu faire l'objet soit d'une lettre de rappel, soit d'une notification valant mise en demeure de VEOLIA EAU à la suite du non règlement de leur facture.

Afin de les soutenir et les aider à surmonter ces difficultés, Madame VIENOT, propose la prise en charge sous forme de chèques services ou sur le fonds de solidarité de VEOLIA, des frais de consommation de 18 personnes :

TOTAL 3964.31 €

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, Vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDERANT la situation délicate des demandeurs,

PREND ACTE

- De l'information qui leur a été donnée par Madame la Vice-présidente relative à la prise en charge par chèques services ou sur le fonds de solidarité de VEOLIA des factures ci-dessus référencées d'un montant total de 3 964.31 €.

Pour extrait conforme, le 8 décembre 2021.

Signé :
La Vice-Présidente
Véronique VIENOT